

MODE D'EMPLOI

Le présent dossier de souscription est composé d'un bulletin de souscription, d'un questionnaire de connaissance client et du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI). Vous devez prendre connaissance de ce document et compléter le bulletin de souscription selon le mode d'emploi ci-dessous et joindre l'ensemble des pièces justificatives mentionnées ci-dessous.

Partie 1. Identification du Souscripteur

- Vous devez renseigner vos coordonnées complètes et joindre l'ensemble des pièces justificatives mentionnées ci-dessous.
- Vous devez renseigner l'encart relatif à l'attestation de résidence fiscale (le **code NIF** – « **Numéro d'Identification Fiscale** » – figure sur la déclaration pré-remplie d'impôt sur le revenu et les avis d'imposition à l'impôt sur le revenu, à la taxe d'habitation et la taxe foncière).

Partie 3. Souscription

- Complétez le tableau en indiquant :
 - le **nombre de parts A (NP)** que vous souhaitez souscrire (le client doit souscrire un nombre entier de parts A et au minimum 1 000 parts) ;
 - le **montant de votre souscription (MS)** en multipliant le nombre de parts A par 1,00 € (c'est sur la base de ce montant que votre réduction d'IR de 18% sera calculée) ;
 - le **montant des droits d'entrée (MDE)** en euros (en multipliant le montant de votre souscription par le taux de droits d'entrée appliqué) ;
 - le **montant total de votre souscription (MT)** en additionnant les droits d'entrée au montant de votre souscription.

Partie 4. Règlement et livraison des parts

- Écrivez en toutes lettres le montant total de la souscription (ne pas arrondir).
- Cochez l'une des deux options concernant la livraison de vos parts : soit en nominatif pur chez notre dépositaire (sans frais ni droits de garde), soit sur le compte de titres de votre choix en joignant un RIT (Relevé d'Identité Titres).

Partie 5. Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

- Recopiez à l'endroit indiqué le montant total (MT) de votre souscription ainsi que le montant des droits d'entrée (MDE) que vous avez calculé dans le tableau de la partie 3 « Souscription ».

Partie 7. Signature

- Le bulletin de souscription doit être daté et signé ;
- Si le règlement est effectué par chèque, la date du chèque doit être la même que celle portée sur la partie 7 ;
- Le chèque **ne peut pas être émis d'un compte professionnel** et doit être **libellé à l'ordre du FIP 123Horizon PME 2018**.

POUR NE RIEN OUBLIER

Vérifiez que vous avez complété toute la liste ci-contre avant de renvoyer votre dossier de souscription. Dans le cas contraire, celui-ci pourra être refusé.

- ☐ Un exemplaire du dossier de souscription dûment complété
- ☐ Le questionnaire de connaissance client dûment complété
- ☐ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, y compris de téléphone mobile)
- ☐ Un chèque à l'ordre du FIP 123Horizon PME 2018 ou une copie de l'ordre de virement le cas échéant
- ☐ Une copie de la pièce d'identité en cours de validité de chaque signataire
- ☐ Un Relevé de Compte Titres (RIT) si nécessaire

Envoyez nous votre dossier de souscription complet à l'adresse suivante :



**123 Investment Managers, Service Souscriptions,
94 rue de la Victoire, 75009 Paris**

FIP

**123HORIZON PME
2018**

...

Dossier de
souscription

OFFRE IR
2018 – 2019



MONEY IN MOTION

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

FIP 123HORIZON PME 2018

Fonds d'Investissement de Proximité soumis au droit français (ci-après le « Fonds ») Code ISIN : Part A FR0013322583 et Part B FR0013322575
Société de gestion : 123 Investment Managers (ci-après la « Société de Gestion »)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

1. Description des Objectifs et de la Politique d'Investissement

Le Fonds a pour objectif d'être investi à hauteur d'au moins 70% de son actif (le « **Quota Minimum** ») dans des PME européennes, susceptibles d'offrir - selon l'expérience de la Société de Gestion - une visibilité sur leur capacité à générer un rendement, à caractère régional, en phase de développement et de transmission, cotées ou non cotées, situées en Ile-de-France, Centre Val de Loire, Auvergne Rhône-Alpes, et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) (les « **Sociétés Régionales** ») puis de les céder afin de réaliser des plus-values. La liste des départements concernés est précisée dans le Règlement.

Afin notamment d'optimiser la réduction d'IR dont pourraient bénéficier les souscripteurs, la Société de Gestion pourra, en cas de publication du décret visé à l'article II de l'article 74 de la loi de finances pour 2018, investir l'actif du Fonds à hauteur de 100% (le « **Quota Maximum** ») dans des Sociétés Régionales. Dans le cas contraire, le Fonds respectera le Quota Minimum. A ce titre :

- Le Fonds investira à hauteur de 60% maximum de son actif en quasi fonds propres (obligations convertibles) dans les Sociétés Régionales dont la Société de Gestion estimera qu'elles offrent des perspectives de croissance et de rendement encourageantes.
- Le Fonds investira à hauteur de 40% minimum de son actif dans des Sociétés Régionales exclusivement au moyen de souscriptions au capital initial ou aux augmentations de capital desdites sociétés ou au travers d'obligations convertibles ou remboursées en actions. A cette occasion, le Fonds entrera au capital des Sociétés Régionales notamment sous forme d'actions de préférence (il s'agit notamment d'actions conférant un droit préférentiel par rapport aux autres actions (i) sur les dividendes ou le boni de liquidation (attribution prioritaire ou répartition préférentielle) de la société cible ou (ii) sur le prix de cession des actions de la société en cas de rachat de celle-ci par un tiers. Les actions de préférence et certaines clauses des pactes d'actionnaires conclus peuvent prévoir un plafonnement du prix de cession. Ainsi, dans le cas d'un scénario optimiste (valorisation de la société à +100%), le mécanisme de préférence vient plafonner la performance des actions à un seuil déterminé à l'avance (par exemple +20%) alors qu'un investissement sans mécanisme de préférence aurait permis de profiter pleinement de la hausse. Ce mécanisme limite donc la plus-value potentielle du Fonds alors que ce dernier reste exposé à un risque de perte en capital si l'investissement évoluait défavorablement. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le seuil retenu dans l'exemple (+20%) est un minimum et que la Société de Gestion ne réalisera pas d'investissement dont le plafonnement du multiple réalisé serait inférieur).
- Le Fonds investira le solde de son actif, soit entre 0% et 30 % de son actif (le « **Quota Libre** »), selon que la Société de Gestion s'engage à faire respecter par le Fonds le Quota Minimum ou le Quota Maximum : en actions ou parts d'OPCVM ou FIA monétaires (« OPCVM ou FIA monétaires court terme » ; « OPCVM ou FIA monétaires ») ; en titres de créance (billets, bons de trésorerie et certificats de dépôt).

La Société de Gestion privilégiera les Sociétés Régionales offrant selon elle une forte capacité de résistance aux ralentissements économiques et qui présentent des perspectives de revenus récurrents. A ce titre, le Fonds pourra investir dans tous les secteurs autorisés par la loi. La Société de Gestion sélectionnera les PME de manière opportuniste, en fonction des convictions de ses gérants et de la conjoncture économique. Parmi les exemples de grands secteurs dans lesquels le Fonds pourrait investir on peut citer, sans que cette liste ne soit exhaustive, le tourisme, les seniors, l'enseignement supérieur privé, l'industrie, les commerces et franchises, les équipements de loisirs, l'hygiène et la santé, les biens de consommation, les transports ou encore l'énergie et l'environnement.

Le Fonds a une durée de vie de 6 années, prenant fin au plus tard le 30 juin 2024, prorogable trois fois un an, sur décision de la Société de Gestion, jusqu'au 30 juin 2027. Les investisseurs ont été informés qu'ils ne pourront pas demander le rachat de leurs parts pendant la durée de vie du Fonds, soit jusqu'au 30 juin 2024, voire jusqu'au 30 juin 2027 en cas de prorogation sur décision de la Société de Gestion. La phase d'investissement durera en principe pendant les 5 premiers exercices du Fonds. L'ouverture éventuelle d'une phase de préliquidation pourra avoir lieu à compter de l'ouverture du 6e exercice, soit le 1er octobre 2023. En tout état de cause, le processus de liquidation du portefeuille s'achèvera au plus tard le 30 juin 2027.

Pendant la période d'investissement du Fonds en titres éligibles au Quota, et dans l'attente de réaliser et finaliser les investissements dans les participations et ainsi qu'au cours de la période de désinvestissement, le Fonds investira sa trésorerie disponible en produits monétaires (dont « OPCVM ou FIA monétaires » ; « OPCVM ou FIA monétaires court terme » ; billets, bons de trésorerie et certificats de dépôt).

La Société de Gestion ne procédera à aucune distribution de revenus distribuables ou d'actifs avant l'échéance d'un délai de 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts de catégorie A, soit jusqu'au 30 juin 2024.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 30 juin 2027.

2. Profil de risque et de rendement

Indicateur de risque du Fonds :



Le Fonds présentant un risque très élevé de perte en capital, la case 7 apparaît comme la plus pertinente pour matérialiser le degré de ce risque (notamment lié aux investissements non cotés, et à la concentration des investissements dans les 4 régions limitrophes).

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

- Risques d'illiquidité des actifs du Fonds
 - Le Fonds pourra être investi dans des titres non cotés sur un marché d'instruments financiers, peu ou pas liquides. Par suite, il ne peut être exclu que le Fonds éprouve des difficultés à céder de telles participations au niveau de prix souhaité afin de respecter les délais de liquidation du portefeuille ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la valeur liquidative des parts du Fonds.
 - Risque de crédit
- Le Fonds ayant pour objectif d'être investi notamment en obligations convertibles, il existe un risque que les entreprises émettrices ne soient pas en mesure de rembourser ces obligations, ce qui induirait une baisse de la valeur liquidative

3. Frais Répartition des taux de frais annuels moyens (« TFAM ») maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais

Le TFAM gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds (éventuellement prorogée) telle qu'elle est prévue dans son règlement ;
- et le montant des souscriptions initiales totales.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur de ce TFAM.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM maximum) ⁽¹⁾	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie ⁽²⁾	0,5555%	0,5555%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement ⁽³⁾	3,2834%	0,8667%
Frais de constitution ⁽⁴⁾	0,0000%	0,0000%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations ⁽⁵⁾	0,0000%	0,0000%
Frais de gestion indirects ⁽⁶⁾	0,0500%	0,0000%
TOTAL	3,8889 % = valeur du TFAM-GD maximal	1,4222 % = valeur du TFAM-D maximal

En tout état de cause, et conformément aux dispositions de l'article 199 terdecies-0 A, VII du CGI le montant des frais et commissions directs et indirects imputés au titre d'un même versement dans le Fonds respectera les plafonds fixés par l'arrêté du 11 juin 2018 pris pour l'application du 3° du I de l'article 74 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018.

⁽¹⁾ La politique de gestion des frais n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du Fonds. Pour plus de précisions sur ces hypothèses, veuillez-vous référer au Règlement du Fonds.

⁽²⁾ Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur. Il n'y a pas de droits de sortie.

⁽³⁾ Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de Gestion, du Dépositaire, des intermédiaires chargés de la commercialisation, des Commissaires aux Comptes, etc.

⁽⁴⁾ Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par la Société de gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc.).

⁽⁵⁾ Les frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'études et de conseils relatifs à l'acquisition, la cession de titres et au suivi des participations, etc.

⁽⁶⁾ Les frais de gestion indirects sont les frais de gestion liés aux investissements dans d'autres OPCVM ou FIA.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 21 à 24 du Règlement du Fonds, disponible sur le site Internet : www.123-im.com

Modalités spécifiques de partage de la plus-value ("carried interest")

Description des principales règles de partage de la plus-value ("carried interest")	Abréviation ou formule de calcul	Valeur
Pourcentage maximum des produits et plus-values nets de charges du Fonds attribués aux parts dotées de droits différenciés dès lors que le nominal des parts aura été remboursé au souscripteur*	(PVD)	20%
Pourcentage minimal du montant des souscriptions initiales totales que les titulaires de parts dotées de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	(SM)	0,25%
Pourcentage de rentabilité du Fonds qui doit être atteint pour que les titulaires de parts dotées de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	(RM)	115%

* Pour plus de détails, merci de vous référer à l'article 6.4.3. du Règlement du Fonds.

Commission normalisée, selon trois scénarios de performance, entre le montant des parts ordinaires souscrites par le souscripteur, les frais de gestion et de distribution et le coût pour le souscripteur du "carried interest"

Rappel de l'horizon temporel utilisé pour la simulation : 9 ans (durée de vie du Fonds, y compris prorogations éventuelles)

Scénarios de performance (évolution de l'actif net du Fonds depuis la souscription, en % de la valeur initiale)	Montants totaux, sur toute la durée de vie du Fonds (y compris prorogations), pour une souscription initiale (droits d'entrée inclus) de 1 000 dans le Fonds			
	Souscription initiale totale	Frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée)	Impact du « carried interest »	Total des distributions au bénéfice du souscripteur de parts (nettes de frais)
Scénario pessimiste : 50 %	1 000	300	0	200
Scénario moyen : 150 %	1 000	300	40	1 160
Scénario optimiste : 250 %	1 000	300	240	1 960

Attention, les scénarios ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur présentation ne constitue en aucun cas une garantie sur leur réalisation effective. Ils résultent d'une simulation réalisée selon les normes réglementaires prévues à l'article 5 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts dans sa rédaction en vigueur au 31 décembre 2017.

4. Informations Pratiques

Nom du dépositaire : RBC Investor Services Bank France SA.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds : le Règlement, le dernier rapport annuel, la dernière composition de l'actif sont ou seront disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à la Société de Gestion dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande. Sur option, ces documents pourront lui être adressés sous format électronique. Une lettre annuelle indiquant les frais prélevés sur le Fonds au cours de l'exercice sera adressée au souscripteur.

Le Règlement du Fonds et le DICI sont téléchargeables sur le site www.123-im.com. Pour toute question, s'adresser à :

123 Investment Managers
Tél. : 01 49 26 98 00
e-mail : info@123-im.com

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : tous les semestres, la Société de Gestion procède à l'évaluation de l'Actif Net du Fonds. La valeur liquidative des parts la plus récente est communiquée à tous les porteurs de parts qui en font la demande, dans les 8 jours de leur demande.

5. Fiscalité :

Le Fonds a vocation à permettre aux porteurs de parts de catégorie A de bénéficier sous certaines conditions **d'une part** d'une réduction d'impôt sur le revenu (« IR ») (article 199 terdecies-0 A du CGI) **et d'autre part** d'une exonération d'IR sur les produits et plus-values distribuées et sur la plus-value en cas de cession des parts du Fonds revenant éventuellement aux porteurs de parts de catégorie A (articles 150-0 A et 163 quinquies B du CGI). Le bénéfice de la réduction d'IR est notamment conditionné à l'engagement du porteur de parts de catégorie A de conserver les parts du Fonds jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant celle de la souscription. La Société de Gestion tient à la disposition des porteurs de parts A une note fiscale distincte, non visée par l'AMF, qui décrit les conditions à respecter pour bénéficier des avantages fiscaux susvisés.

Informations contenues dans le DICI : les investisseurs ont été informés qu'ils ne pourront pas demander le rachat de leurs parts pendant la durée de vie du Fonds, soit jusqu'au 30 juin 2024, voire jusqu'au 30 juin 2027 en cas de prorogation sur décision de la Société de Gestion.

La responsabilité de la Société de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Règlement du Fonds. Le Fonds est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF. La Société de Gestion est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 juillet 2018.

L'ensemble des champs ci-dessous est obligatoire.

1. Identification et coordonnées

« US Person » ☐ Oui ☐ Non

Nom	Prénom		
Date de naissance	Lieu de naissance		
Adresse fiscale	Ville	Code postal	Pays
Adresse de correspondance	Ville	Code postal	Pays
Téléphone	E-mail		

2. Modalités de l'entrée en relation

☐ Rendez-vous physique ☐ Rendez-vous téléphonique Date : _____

☐ Initiative spontanée du client

☐ Recommandation d'un client

Nom / Prénom : _____

☐ Prospection du département Gestion Privée

☐ Apporteur d'affaires

Nom / Prénom : _____

3. Situation familiale et professionnelle

Profession

☐ Chef d'entreprise ☐ Profession libérale ☐ Salarié ☐ Retraité ☐ Autre : _____ Secteur d'activité : _____

☒ Occupation pendant au moins un an d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers

Situation familiale

☐ Marié, régime matrimonial : _____ ☐ Divorcé ☐ Célibataire ☐ Veuf

Enfants à charge

☐ Oui, nombre d'enfants à charge : _____ ☐ Non

Régime juridique spécifique

☐ Majeur sous tutelle ☐ Majeur sous curatelle ☐ Mineur représenté par : _____

4. Situation patrimoniale globale

Evaluation du patrimoine

Immobilier, dont résidence principale : _____ Financier, dont portefeuille d'instruments financiers : _____

Total brut du patrimoine : _____ Total des emprunts et dettes : _____

Origine des fonds ayant permis la constitution de ce patrimoine

☐ Cession(s) immobilière(s) ☐ Cession(s) de participation(s) ou d'entreprise(s) ☐ Stock-options

☐ Succession(s) / Donation(s) ☐ Revenus / Epargne ☐ Autres : _____

Evaluation des revenus annuels

Professionnels / Rentes / Pensions : _____ Mobiliers : _____ Fonciers : _____

Evaluation des charges annuelles

Charges d'emprunt : _____ Dépenses courantes significatives : _____ Capacité d'épargne annuelle : _____

Evaluation de vos impositions

Montant de votre dernier Impôt sur le Revenu : _____ Montant de votre dernier ISF : _____

Focus « non coté » :

Le client est investi

☐ dans des sociétés non cotées en direct ☐ dans des fonds de capital investissement réservés aux professionnels ☐ dans des FIP, FCPI

Cette somme représente

☐ une faible part : _____ K€ ☐ une part moyenne : _____ K€ ☐ une forte part du patrimoine du client : _____ K€

5. Appréciation de la connaissance et de l'expérience du client en matière d'investissement

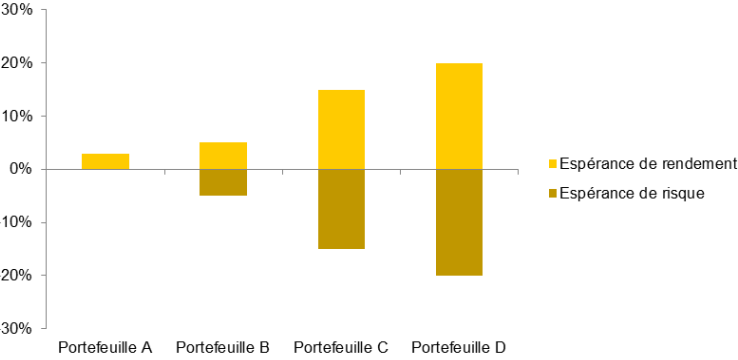
Savez-vous expliquer ce qu'est ?			Opérations réalisées au cours des 3 dernières années			Montant investi
OPCVM obligataires, diversifiés, actions (SICAV, FCP)	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 5	☐ ≥ 20	_____€
Fonds Immobilier de Rendement (OPCI, SCPI)	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 3	_____€
Obligations	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 5	_____€
Actions cotées ou non cotées	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 5	☐ ≥ 20	_____€
Produits défiscalisants (FCPI, FIP)	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 3	_____€
Produits de trésorerie (certificat de dépôt, OAT, BTAN)	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 5	_____€
Marchés à Terme et Dérivés	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 5	_____€
FCPI (Fonds Professionnel de Capital Investissement)	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 5	_____€
FPS (Fonds Professionnel Spécialisé)	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 5	_____€
Produits structurés (Fonds à formule, EMTN)	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 3	_____€
Dans le domaine du capital investissement						
Le Capital-Risque	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 3	_____€
Le Capital-Développement	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 5	_____€
Le Capital-Transmission	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 3	_____€
Autres (retournement, fonds secondaires etc)	☐ oui	☐ non	☐ aucune	☐ ≥ 1	☐ ≥ 5	_____€

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont destinées à la société 123 Investment Managers en qualité de responsable de traitement pour les besoins de l'exécution du contrat conclu avec cette dernière, la gestion de votre dossier mais également à des fins de prospection commerciale dans les conditions de l'article L.34-5 du Code des Postes et des Communications Electroniques. Ces données sont conservées pendant une durée maximale de trois ans à compter de la fin de la relation contractuelle. Conformément à la loi sur la protection des données personnelles et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort en contactant : 123 Investment Managers – A l'attention du DPO - 94 rue de la Victoire 75009 Paris – info@123-im.com

Les données peuvent être communiquées aux sous-traitants de la société 123 Investment Managers notamment pour l'analyse des données, la facturation et plus généralement pour les besoins de l'exécution du contrat. La collecte des données répond à une exigence à la fois contractuelle et réglementaire. En l'absence de fourniture des données, 123 Investment Managers ne pourra vous faire bénéficier de ses prestations et pourrait être amené à résilier le contrat concerné par la collecte de ces données. Vous garantisiez à 123 Investment Managers que vous êtes autorisé à communiquer les données personnelles de vos contacts d'entrée en relation. Pour plus d'informations quant à la collecte et au traitement de vos données, nous vous renvoyons aux dispositions de notre Politique de confidentialité accessible à l'adresse <http://www.123-im.com/politique-confidentialite>. Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>.

6. Appréciation du profil d'investisseur du client

Quel portefeuille choisiriez-vous parmi les portefeuilles suivant ?



- ☐ Portefeuille A : une probabilité de rendement plus faible, mais stable et sans risque de perte en capital
- ☐ Portefeuille B : une probabilité de rendement relativement faible, avec peu de risque de perte en capital
- ☐ Portefeuille C : une probabilité de rendement moyen avec des risques de perte en capital
- ☐ Portefeuille D : une probabilité de rendement important mais avec des risques de perte en capital élevés

Quel pourcentage de baisse de votre investissement seriez-vous prêt à supporter dans les 12 prochains mois ? _____ %

Vos investissements enregistrent une baisse significative. Quelle est votre réaction ?

☐ Vous désinvestissez avant de tout perdre

☐ Vous attendez

☐ Vous profitez de cette opportunité de prix bas et vous augmentez votre investissement

Lors de vos investissements passés, avez-vous déjà subi des pertes ?

☐ oui ☐ non

Si oui, quelle a été votre réaction face à ces pertes ?

☐ prendre conseil ☐ désinvestir ☐ réinvestir

Lors de vos investissements passés, avez-vous déjà réalisé des gains ?

☐ oui ☐ non

Si oui, quelle a été votre réaction face à ces gains ?

☐ réaliser la plus-value ☐ sécuriser les gains ☐ réinvestir dans le même placement

7. Appréciation des objectifs d'investissement du client

Vos objectifs		Horizon de placement				Risque en capital accepté			Recherche de		
		0-3 ans	3-5 ans	5-10 ans	> 10 ans	Faible	Moyen	Elevé	Rendement	Plus-Value	Revenu
Préparer votre retraite	☐ Oui ☐ Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Epargner en vue d'un projet	☐ Oui ☐ Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Optimiser la cession de votre société ou de vos participations	☐ Oui ☐ Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Optimiser la transmission de votre patrimoine	☐ Oui ☐ Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Diversifier vos investissements	☐ Oui ☐ Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Diminuer votre fiscalité	☐ Oui ☐ Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Etre conseillé dans vos investissements financiers	☐ Oui ☐ Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Déléguer la gestion de vos actifs financiers	☐ Oui ☐ Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Investissements envisagés

dans un FPCI ou FPS

en direct, dans des titres de capital ou titres de dettes non cotés

☐ aucun ☐ - de 100K€ ☐ + de 100K€
☐ aucun ☐ - de 100K€ ☐ + de 100K€

8. Catégorisation du client

Je déclare être informé(e) que 123 Investment Managers m'a classé(e) dans la catégorie « Client Non Professionnel ».

En tant que client non professionnel, vous bénéficiez du plus haut degré de protection offerte par la Directive sur les Marchés d'Instruments Financiers (DMIF) en termes d'information, d'évaluation du caractère approprié du service d'investissement ou produit envisagé à la souscription, et de compte rendu relatif au service d'investissement ou produit souscrit. Vous avez le droit de demander une catégorisation différente pour tout ou partie des services envisagés et ainsi renoncer à une partie de la protection précisée ci-dessus. Le Gestion Privée se tient à votre disposition pour vous indiquer le mode opératoire.

Fait à : _____ Le : _____ en 2 exemplaires dont un remis au client.

Signature du client

Le : _____

Cadre réservé à 123 Investment Managers

Le : _____



1. Identification du Souscripteur

(Déjà client 123 Investment Managers ☐ Oui ☐ Non)

	Souscripteur	Co-Souscripteur
☐ M.	Nom	
☐ Mme	Nom de naissance	
☐ M. et Mme	Prénom	
	Né(e) le	
	A	Dép
	Nationalité	
	Tel	
	E-mail	
	Adresse Fiscale	
	Code Postal	Ville

Joindre
obligatoirement
la copie d'une pièce
d'identité en cours
de validité de chaque
souscripteur.

Attestation de résidence fiscale

J'atteste que je suis résident fiscal de : _____

Code NIF (obligatoire) _____

123 Investment Managers ne traitera pas les souscriptions de US Persons	J'atteste que je suis US Persons	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
---	----------------------------------	---	---

Je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente « attestation de résidence fiscale » sont exacts et conformes à la réalité et je m'engage à informer 123 IM par écrit dans les meilleurs délais de tout changement qui pourrait affecter cette attestation fiscale.

Fait à : _____ Le : ____/____/____ Fait à : _____ Le : ____/____/____

Signature _____ Signature _____

2. Engagements du Souscripteur

Je reconnais avoir acquis des parts du FIP 123Horizon PME 2018 (ci-après dénommé le « Fonds ») dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon Conseiller Financier et en dehors de tout démarchage bancaire et financier. Je reconnais avoir reçu le document d'informations clés pour l'investisseur du Fonds.

Réduction d'Impôt sur le Revenu (« IR »)

Je déclare vouloir bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies-0 A du Code général des impôts et, en conséquence : (i) je déclare être redevable de l'Impôt sur le Revenu ; (ii) je m'engage à conserver ces parts jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant leur souscription ; (iii) je déclare être informé(e) que la réduction d'IR est plafonnée à 4 320 euros pour un contribuable marié ou pacsé et soumis à une imposition commune et à 2 160 euros pour un contribuable célibataire (pour plus de détails voir Note fiscale non visée par l'AMF).

Exonération d'Impôt sur le Revenu des produits distribués par le Fonds et des plus-values réalisées lors de la cession ou du rachat des parts du Fonds

Je déclare vouloir bénéficier de l'exonération d'IR prévue à l'article 150-0 A et 163 quinquies B du Code général des impôts et, en conséquence :

- j'opte pour le remploi des produits ou avoirs qui me seraient éventuellement distribués par le Fonds pendant un délai de cinq (5) ans suivant la fin de la période de souscription des parts A ;
- je certifie être fiscalement domicilié(e) en France ;
- je m'engage à ne pas détenir, directement, par personne interposée ou par l'intermédiaire d'une fiducie, plus de dix (10) % des parts du Fonds ;
- je m'engage à ne pas détenir avec mon conjoint et mes ascendants ou descendants ensemble, directement ou indirectement, plus de vingt-cinq (25) % des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et déclare ne pas avoir détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant la souscription de mes parts.

J'ai pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris. Par ailleurs, j'ai conscience que pour bénéficier des avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de son actif dans des sociétés répondant notamment aux critères d'investissement visés à l'article L.214-31 du CMF.

Je reconnais irrévocablement :

- comprendre et accepter les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi ;
- avoir été informé(e) de ma catégorisation en tant que client non professionnel, après avoir renseigné, le cas échéant, le Profil Investisseur, par lequel mon conseiller financier s'est enquis de mes objectifs, de mon expérience en matière d'investissement et de ma situation financière ;
- que les fonds utilisés pour la souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- avoir été informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds ;
- avoir été informé(e) de la durée de blocage des parts du Fonds (soit pendant une durée de 6 ans prenant fin le 30 juin 2024, prorogeable trois fois un an, sur décision de la société de gestion du Fonds, jusqu'au 30 juin 2027) ;
- avoir conscience que la société de gestion du Fonds ne procédera à aucune distribution de revenus distribuables ou d'actifs avant l'échéance d'un délai de 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts de catégorie A, soit jusqu'au 30 juin 2024 ;
- avoir été informé(e) des frais et commissions prélevés, tels que figurant dans le règlement, le DICI et dans le présent bulletin de souscription ;
- que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds.

Tableau récapitulatif présentant les autres Fonds de capital investissement (FCPI/FIP) d'ores et déjà gérés par la Société de Gestion et le pourcentage de leur actif éligible au quota atteint au 31 décembre 2017

Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles
FCPI			2008	FIP 123Transmission (N.A. liquidation)	31-mars-11	2012	FIP 123Patrimoine 2012 (82,78%)	28-déc-14
2006	FCPI 123MultiNova IV (N.A. pré-liquidation)	31-mars-09	2009	FIP 123Capital PME II (N.A. liquidation)	06-mai-11	2013	FIP 123ISF 2013 (100,68%)	17-janv-16
2008	FCPI 123MultiCap (N.A. pré-liquidation)	31-mars-11	2009	FIP Premium PME II (N.A. liquidation)	30-sept-11	2013	FIP 123IR 2013 (60,72%)	20-juil-16
2014	FCPI 123MultiNova V (68,42%)	03-juin-18	2009	FIP Energies Solaires (N.A. pré-liquidation)	31-déc-11	2013	FIP 123Patrimoine 2013 (100,23%)	30-juin-16
2016	FCPI 123MultiNova VI (N.A. en cours de levée)	30-juin-20	2009	FIP Energies Solaires II (N.A. pré-liquidation)	15-déc-11	2014	FIP 123ISF 2014 (100,28%)	30-juin-17
FIP			2009	FIP 123Multi-Energies (N.A. pré-liquidation)	10-nov-11	2014	FIP Solidaire MAIF 2014 (90,32%)	31-déc-17
2004	FIP 123Expansion (N.A. liquidation)	31-mars-08	2010	FIP 123Multi-Energies II (N.A. liquidation)	05-nov-12	2014	FIP 123Patrimoine III (100,45%)	31-déc-17
2006	FIP 123Expansion II (N.A. pré-liquidation)	31-mars-09	2011	FIP 123Capitalisation II (N.A. liquidation)	30-avr-13	2015	FIP 123France Opportunités II (24,74%)	31-déc-18
2006	FIP Energies Nouvelles (N.A. liquidation)	31-mars-09	2011	FIP 123Capitalisation III (N.A. liquidation)	30-avr-13	2015	FIP 123France Opportunités III (24,74%)	31-déc-19
2007	FIP Energies Nouvelles II (N.A. liquidation)	31-mars-10	2011	FIP 123Patrimoine (N.A. liquidation)	18-nov-13	2015	FIP Solidaire MAIF 2015 (78,83%)	31-déc-18
2007	FIP Energies Nouvelles Méditerranée (N.A. liquidation)	31-mars-10	2011	FIP 123Patrimoine II (N.A. liquidation)	30-déc-13	2015	FIP Solidaire MAIF 2016 (51,53%)	31-déc-19
2007	FIP Premium PME (N.A. liquidation)	31-mars-10	2012	FIP 123ISF 2012 (100,02%)	22-mai-14	2017	FIP Solidaire MAIF 2017 (N.A. en cours de levée)	31-déc-20
2007	FIP 123Expansion III (N.A. liquidation)	31-mars-10	2012	FIP 123Capitalisation 2012 (100,48%)	30-mai-14	2017	FIP 123Horizon PME 2017 (N.A. en cours de levée)	31-déc-20
2008	FIP 123Capital PME (N.A. liquidation)	30-avr-11	2012	FIP 123IR 2012 (80,45%)	14-nov-14	2018	FIP 123Horizon PME 2018 (N.A. en cours de levée)	31-déc-21

3. Souscription

Je m'engage irrévocablement à souscrire :

SOUSCRIPTION	
Nombre de parts souscrites dans le Fonds (NP)	, (A)
Prix de la part (en euros)	€
Montant de la souscription (MS) en euros = Nb de parts (A) x 1,00 €	€ (B)
DROITS D'ENTRÉE	
Taux de droit d'entrée appliqué (TDE) en %	% (C)
Le taux maximal de droits d'entrée (TMDE) est de 5,00%.	
Montant des droits d'entrée prélevés (MDE) en euros	= (B) x (C) € (D)
SOUSCRIPTION TOTALE	
Montant total de la souscription (MT) en euros	= (B) + (D) €

Nombre de parts effectivement souscrites par le souscripteur (min. 1.000 parts et uniquement un nombre de parts entières)

Montant de la souscription dans le Fonds, hors droits d'entrée, exprimé en euros.

Pourcentage des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription et assis sur le montant de la souscription. Ce taux est négociable par le souscripteur.

Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription.

Montant total de la souscription initiale effectivement versé, y compris les droits d'entrée, exprimé en euros.

4. Règlement et livraison des parts

Le règlement du montant (« MT »), correspondant à l'intégralité de la souscription et aux droits d'entrée du Fonds, est effectué par chèque à l'ordre du FIP 123Horizon PME 2018 ou par virement (rayer la mention inutile, RIB communiqué sur demande), pour un montant total de :

SOMME A ECRIRE EN TOUTES LETTRES _____ €

Je reconnais que l'ensemble des informations relatives à la présente opération de souscription m'ont été remises conformément à ce qui est prévu à l'article L.341-12 du CMF.

Mes parts A sont à livrer (cocher la case correspondante) :

- ☐ En nominatif pur à mon nom auprès du Dépositaire RBC Investor Services Bank France et cela sans frais ni droits de garde (choix pris par défaut).
- ☐ Sur mon compte-titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le RIT ci-joint.

La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le Dépositaire. S'agissant de la réduction d'IR : cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le Dépositaire et adressée au porteur ainsi qu'un état individuel qui sera à joindre à la déclaration des revenus de 2018 pour bénéficier de la réduction d'IR en 2019.

5. Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Je verse un montant total (MT) de euros, qui comprend un montant de droits d'entrée (MDE) de00.....euros. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables. Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,8889 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,4222 % (TMFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de vie du Fonds, soit après le 30 juin 2024, prorogeable, sur décision de la Société de Gestion, jusqu'au 30 juin 2027.

6. Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« Carried Interest »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement du nominal des parts de catégories A et B et paiement de l'Attribution Prioritaire (RM). Les gérants perçoivent l'Attribution d'Égalisation et le carried interest proprement dit.

7. Signature

Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée(s) de la mention «lu et approuvé»

Fait à : _____

le : _____

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES : L'ORIGINAL EST CONSERVÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION, LE 2^{EME} EST A CONSERVER PAR LE CLIENT, LE 3^{EME} PAR LE CONSEILLER.

Avertissement :

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que leur argent est bloqué pendant une durée minimale de 6 ans soit jusqu'au 30 juin 2024, pouvant aller en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds jusqu'au 30 juin 2027, sur décision de la société de gestion. Le Fonds d'Investissement de Proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique "Profil de risque" du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.



Cette fiche de renseignements est obligatoire. Elle est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle nous permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L. 511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'Arobas Finance et/ou de la société de gestion. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le signer.

Mieux vous connaître pour mieux vous accompagner

☐ Monsieur ☐ Madame

Prénom et Nom :

Nom de jeune Fille :

Nb d'enfants rattachés au foyer :

Tel : Portable :

Date et lieu de naissance :

Email confidentiel :

Adresse :

US Person ☐

Code Postal : Ville :

Pays (si différent de France) :

Etat Civil :

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e)

☐ Veuf/Veuve ☐ Union Libre ☐ Séparé(e)

Régime matrimonial : ☐ Communauté légale

☐ Communauté Universelle ☐ Séparation de bien

☐ Autres, précisez :

☐ Salarié ☐ Prof. Libérale ☐ Chef d'entreprise ☐ Artisan

☐ Retraité ☐ Étudiant ☐ Autre :

Profession (si retraité, ancienne profession exercée) :

Résident : ☐ Français ☐ Autre :

Êtes-vous une personne : politiquement exposée : ☐ Oui ☐ Non, un client professionnel : ☐ Oui ☐ Non, un client averti : ☐ Oui ☐ Non

VOTRE SITUATION FINANCIERE

1. Votre patrimoine est constitué de (plusieurs choix possibles)

☐ Immobilier de jouissance (résidence principale, secondaires)

☐ Immobilier de placement

☐ Valeurs mobilières

☐ Contrats Assurance-vie

☐ Liquidités

☐ Autres, précisez :

2. Quel est le montant de votre patrimoine ?

☐ Moins de 800 000 €

☐ Entre 800 000 et 1 300 000 €

☐ Entre 1 300 000 et 2 570 000 €

☐ Entre 2 570 000 € et 5 000 000 €

☐ Entre 5 000 000 et 10 000 000 €

☐ Supérieur à 10 000 000 €

3. Êtes-vous propriétaire de votre résidence principale ?

☐ OUI

☐ NON

☐ Crédit en cours

4. Êtes-vous redevable de l'impôt sur le revenu ?

☐ OUI

☐ NON

si oui, montant avant réduction :

5. Êtes-vous redevable de l'IFI ?

☐ OUI

☐ NON

si oui, montant avant réduction :

6. Profil boursier :

☐ Prudent

☐ Défensif

☐ Équilibré

☐ Dynamique

☐ Offensif

7. Quel est la source et le montant de vos revenus annuels ? (Plusieurs choix possibles)

☐ Salaires et pensions :

☐ Moins de 50 000 €

☐ De 200 000 à 500 000 €

☐ Revenus financiers :

☐ De 50 000 à 100 000 €

☐ Plus de 500 000 €

☐ Revenus fonciers :

☐ De 100 000 à 200 000 €

Pour vous aider à répondre aux questions suivantes :

* Définition des niveaux de risques		
1-Risque faible et une rentabilité moyenne mais non garantie	Hypothèse de rendement	- 5 à + 10 %
2-Risque moyen pour saisir des opportunités	Hypothèse de rendement	- 15 à + 20 %
3-Risque élevé pour maximiser les performances	Hypothèse de rendement	- 40 à + 60 %
4-Risque maximum pour les produits complexes à effet de levier ou le risque de perte peut être supérieur au montant du capital investi		
Ces fourchettes sont données à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité d'AROBAS FINANCE SARL		

VOS OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT PATRIMONIAUX (plusieurs réponses possibles)

1. Valoriser votre capital

Horizon d'investissement :

☐ Inférieur à 2 ans

☐ 2 à 5 ans

☐ 5 à 8 ans

☐ Supérieur à 8 ans

Niveau de risque accepté*:

☐ Faible

☐ Moyen

☐ Elevé

2. Compléter vos revenus

Horizon d'investissement :

☐ Inférieur à 2 ans

☐ 2 à 5 ans

☐ 5 à 8 ans

☐ Supérieur à 8 ans

Niveau de risque accepté*:

☐ Faible

☐ Moyen

☐ Elevé

3. Optimiser la transmission de votre patrimoine		
Au profit de : ☐ Conjoint ☐ Enfants (s) ☐ Autres(s) personnes (s) précisez :	Horizon de : ☐ Inférieur à 2 ans ☐ 2 à 5 ans ☐ 5 à 8 ans ☐ Supérieur à 8 ans	Niveau de risque accepté*: ☐ Faible ☐ Moyen ☐ Elevé
4. Optimiser sa fiscalité : Horizon d'investissement En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de parts du fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fond (hors cas légaux) ☐ OUI ☐ NON ☐ IR ☐ IFI		
5. Investir en bourse		
A horizon de : ☐ Moins de 2 ans ☐ Supérieur à 2 ans	Niveau de risque accepté*: ☐ Elevé ☐ Maximum	
6. Préparer votre retraite		
A horizon de : ☐ Moins de 2 ans ☐ Supérieur à 2 ans	Niveau de risque accepté*: ☐ Faible ☐ Moyen ☐ Elevé	

VOTRE CONNAISSANCE DES PLACEMENTS ET/OU MARCHES FINANCIERS (plusieurs choix possibles)			
Parmi les instruments financiers et les marchés indiqués ci-dessous, cochez ceux pour lesquels vous estimez avoir une connaissance suffisante pour prendre une décision d'investissement ou sur lesquels vous avez déjà réalisé des transactions :			
Produits / Marchés	Connaissance suffisante ou produit / Marché déjà utilisé		
	OUI	NON	
Actions ou OPCVM actions ou tracker			
Obligations ou OPCVM obligataires			
Produits structurés (dont certificats)			
Warrants, bons de souscription, droits de souscription			
Produits dérivés (options, futures, sur actions, sur taux, sur devises...)			
Titres non cotés (PME, FCPI, FIP)			
OPCVM complexe (FCPR, FPCI)			
Marché au comptant			
Service à Règlement Différé (SRD)			
Marché libre ou Alternext			
Marchés étrangers			
1. Avez-vous déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller ?	☐ Oui	☐ Non	
2. Déléguez-vous la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ?	☐ Oui	☐ Non	
3. Connaissances financières	☐ mauvaises	☐ bonnes	☐ très bonnes
4. Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?	☐ Épargne ☐ Succession/Donation	☐ Vente bien immobilier ☐ Cession entreprise	☐ Autres

Quel est l'élément qui vous a conduit à souscrire des
Pour optimiser votre IR et/ou IFI ? (Plusieurs choses possibles)
☐ Réduction fiscale lors de la souscription ☐ Exonération fiscale lors du rachat ☐ Connaissance du produit en avoir déjà souscrit
☐ Attrait pour l'innovation ☐ Diversification ☐ Autres :
Mesure de la tolérance au risque : En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et d'une non liquidité : ☐ Oui ☐ Non (non est une réponse incompatible avec l'investissement)
Quel est l'élément qui vous a conduit à souscrire des SCPI de rendement ou de l'immobilier en direct ? (Plusieurs choses possibles)
☐ Rendement ☐ Revenus complémentaires ☐ Retraite ☐ Intérêt fiscal ☐ Diversification ☐ Autres :
 Je certifie avoir compris qu'Arobas finance ne pourra être tenu responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entrainerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée. Je certifie avoir pris connaissance des notices d'information/Prospectus des produits souscrits (y compris l'avertissement de l'AMF). Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. Je reconnais que les informations ci-dessus sont exactes et sincères.

SIGNATURE	
Signature(s) précédée(s) de la mention lu et approuvé	Fait à le/...../.....